

# PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée ( $Ci_{moyen}=0,2$ ) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

## Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :

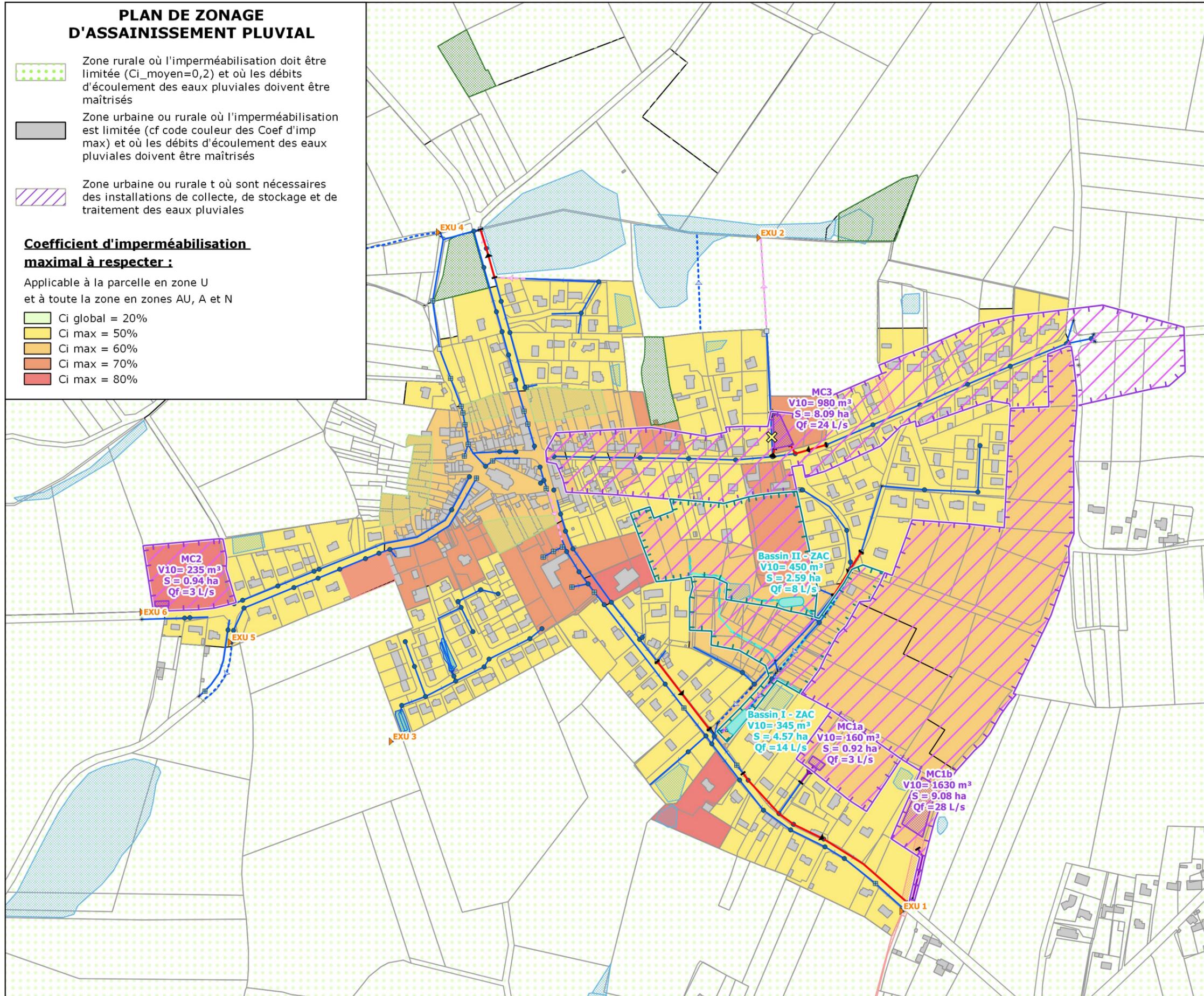
Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zones AU, A et N

- $Ci$  global = 20%
- $Ci$  max = 50%
- $Ci$  max = 60%
- $Ci$  max = 70%
- $Ci$  max = 80%

# PLAN GENERAL DE LA COMMUNE



1:60 000



## Légende

### Propositions d'aménagement :

#### Déconnexion réseau

- Conduite à redimensionner
- Réseau à créer
- Fossé à reprofiler
- Conduite d'évacuation des mesures compensatoires

#### Mesure compensatoire

- Mesure compensatoire à créer
- Surface desservie des MC
- Rétention pluviale existante de la ZAC à optimiser
- Surface desservie des rétentions

### Réseau pluvial existant :

- Réseau enterré
- Fossé
- Bassin de rétention existant

### Réseau pluvial existant de la ZAC :

- Réseau canalisé
- Noues

### Eléments complémentaires :

- Exutoire
- Bassin versant par exutoire
- Cours d'eau

### Prescriptions du PLU :

- Emplacement réservé
- Espace Bois Classe au titre de l'article L113. et L113.2 du code de l'urbanisme
- Zone plantée à préserver
- Zones Humides L.151.23

Maître d'ouvrage :   
Commune de LA ROCHE BLANCHE

## PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL Plan de détail du Bourg de la commune

**Etude :** SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
**Réalisation :** Février 2019  
**Echelle :** 1:5 000



EF Etudes  
4,rue Galilée  
BP 4114  
44341 BOUGUENNAIS  
Tél : 02 51 70 67 50  
Fax : 02 51 70 62 85